et, de fait, à l'examen du détail, le style révèle chez le philosophe le souvenir de l'historien, quand on met côte à côte les deux phrases : Liv. II, 6, 9 : *Neuter, dum hostem uulneraret, sui protegendi corporis memor*, et Sén., *De ira*, I, 1, 1 : *Dum alteri noceat, sui neglegens.* Même idée, même forme syntaxique.

Nous saisissons à partir de là le mouvement de la pensée de Sénèque. Il réfute Cicéron à l'aide de Tite-Live. Son orthodoxie stoïcienne ne peut admettre que la colère ait été, pas plus pour Brutus que pour aucun autre, le moteur du courage ; elle ne l'a conduit qu'à une exaltation furieuse (I, 1, 2 : *iram dixerunt breuem insaniam*) et qu'à la mort. Loin de voir dans l'exemple de Brutus une exception possible, il y trouve une confirmation de l'enseignement stoïcien. Et rien n'était plus propre à renforcer en lui cette idée que le récit de Tite-Live, qui était comme une illustration de cet enseignement, unissant la valeur d'un exemple historique à la puissance artistique de l'évocation. Par ce qu'il comporte de mouvement et de pathétique, ce récit, en outre, devait être pour son goût littéraire d'une séduction irrésistible. Aussi a-t-il été conduit, pour réfuter Cicéron, à emprunter à Tite-Live, en lui donnant une valeur générale, sa peinture de la colère. Et la pensée du moraliste assignait à cette peinture une signification péjorative qui interdisait de prononcer le nom traditionnellement vénéré[1] de Brutus.

R. Lucot.

VI

« ETIAM PECCATA » ET SAINT AUGUSTIN

par Mlle A.-M. La Bonnardière[2]

Collaboratrice technique au Centre national de la Recherche scientifique

Sommaire. — *La formule « etiam peccata » donnée comme augustinienne par P. Claudel en épigraphe au* Soulier de satin *exprime effectivement une idée de saint Augustin ; la formule aussi lui appartient, mais il ne l'a pas prise en ce sens. La transposition des mots à l'idée s'est faite au Moyen Age ; elle est attestée à partir du XIIe siècle.*

En tête du *Soulier de satin*, Paul Claudel a inscrit deux épigraphes : d'abord un « proverbe portugais », *Deus escreve direito por linhas tortas*,

1. Cf. *Ad Marc. cons.*, 16, 2.
2. Communication présentée à la Société des études latines par M. H.-I. Marrou.

puis ces mots : « *Etiam peccata.* — Saint Augustin. » Un poète ne s'embarrasse pas des références et celle-ci est bien vague. Il y a là un petit problème qui pique la curiosité[1] et dont la solution, comme on va voir, est assez complexe.

L'idée, certes, est bien de saint Augustin : n'est-ce pas une des grandes leçons qui se dégagent de l'ensemble du récit de ses *Confessions*? Elles nous montrent en action la grâce miséricordieuse de Dieu, se jouant à travers les *linhas tortas* d'une vie où « les péchés, eux aussi », remplissent un rôle dans l'acheminement vers la conversion et le salut. De cette idée, saint Augustin avait bien pris conscience et il l'a souvent exprimée de bien des manières ; ainsi dans le traité antipélagien, si cher à nos Jansénistes, *De correptione et gratia.* Commentant le verset de saint Paul : ... *diligentibus Deum, omnia cooperantur in bonum* (Rom. VIII, 28), il écrit à propos des prédestinés : « C'est pour ceux-là qui aiment Dieu qu'il fait que toutes choses tournent en bien, et tellement toutes choses, que si quelques-uns d'eux se desrèglent, il fait que leur desrèglement mesme leur tourne en bien, parce qu'ils en retournent plus humbles et plus sçavans[2]... »

Appliquée aux péchés de l'homme, ce n'est là qu'un cas particulier de la théorie générale du Mal élaborée par saint Augustin en réponse aux objections des Manichéens : s'il n'y a qu'un seul Dieu, qui soit à la fois Dieu de bonté et Dieu créateur, comment s'expliquer la présence du mal au sein du monde? Il réplique : « Dans cette création, il n'est pas jusqu'à ce qu'on appelle mal qui ne soit bien ordonné et mis à sa place de manière à mieux faire valoir le bien, qui plaît davantage et devient plus digne d'éloges quand on le compare au mal. En effet, le Dieu tout-puissant, auquel, ainsi que le reconnaissent même les infidèles[3], appartient le souverain domaine de toutes choses, puisqu'il est souverainement bon, ne laisserait jamais un mal quelconque exister dans ses œuvres s'il n'était assez puissant et bon pour faire sortir le bien du mal lui-même[4]... »

Si l'idée est bien de lui, saint Augustin ne se sert pas, pour l'exprimer, des mots si frappants *etiam peccata*, mais plutôt de formules comme : *etiam hoc ipsum*[5], *etiam illud quod malum dicitur*[6], ou encore : *Deus qui operatur bona etiam de nostris malis*[7]. Les deux mots mis en

1. Voir déjà *R. É. L.*, t. XXVI (1948), p. 71-72, le compte rendu d'une communication du chanoine M. Michelet ; mais le caractère elliptique de ce résumé pouvait donner à entendre que le problème était résolu.

2. *De la correction et de la grâce*, 9 (24), trad. Ant. Arnauld, Paris, 1647, p. 72.

3. Il s'agit de Virgile, dont saint Augustin cite le vers, *En.* X, 100 : *Tum pater omnipotens, rerum cui summa potestas.*

4. *Enchiridion*, 3 (11), trad. J. Rivière, Paris, 1947, p. 119.

5. Passage cité du *De correptione.*

6. *Enchiridion, id.*

7. Par ex. *De continentia*, 6 (16), éd. J. Saint-Martin, Paris, 1939, p. 144.

évidence par Claudel se rencontrent à la vérité sous la plume de l'évêque d'Hippone, mais, chose inattendue, ils lui servent à exprimer une objection qu'il s'entend opposer, et qu'il refuse : « On m'objecte : si notre misère elle-même achève la perfection de l'univers, il aurait manqué quelque chose à cette perfection si nous avions été toujours heureux. Par conséquent, si l'âme ne tombe dans la misère qu'en péchant, nos péchés même, *etiam peccata nostra*, sont nécessaires à la perfection de l'univers... Voici ma réponse : ce ne sont pas les pécheurs eux-mêmes ni la misère elle-même qui sont nécessaires à la perfection de l'univers, mais les âmes comme âmes[1]... »

Où l'on voit que saint Augustin se montre plus rigoureux et plus soucieux de précision théologique dans son langage que la liturgie romaine elle-même qui, dans la louange du Cierge qu'entonne le diacre au cours de la Vigile pascale, n'hésite pas à parler de la « nécessité » du péché : *O certe necessarium Adae peccatum, quod Christi morte deletum est! O felix culpa quae talem et tantum meruit habere Redemptorem!*

Il y a donc eu transposition de sens de cette formule authentiquement augustinienne à l'idée elle aussi augustinienne, mais que son auteur n'avait pas exprimée par ces deux mots. Ce n'est pas, semble-t-il, Claudel qui en est responsable : cet usage de l'expression *etiam peccata* se rencontre déjà au moyen âge. Nous le trouvons dans un écrit de la première moitié du XII^e^ siècle, issu de l'enseignement de saint Anselme à Cantorbéry, l'*Elucidarium* d'Honorius Augustodunensis, récemment mis en lumière par la thèse de M. Yves Lefèvre : *Quidquid praedestinati faciant, perire nequeunt, quia omnia cooperantur illis in bonum, etiam ipsa peccata*[2]...

Ou encore sous la plume de saint Thomas d'Aquin, quand il commente, à la lumière de saint Augustin, le même passage de l'Épître aux Romains : *Sed numquid etiam eis peccata cooperantur in bonum*[3]?...

Le dossier médiéval de la formule mériterait certainement d'être constitué : mais c'est là un autre problème qui échappe à la compétence des Augustiniens, et que nous confions aux soins des spécialistes de la littérature médio-latine.

A.-M. La Bonnardière.

1. *De libero arbitrio*, III, 9 (26), trad. F.-J. Thonnard, Paris, 1941, p. 375.
2. Y. Lefèvre, *L'Elucidarium et les Lucidaires*, Paris, 1954, p. 415 (II, 29).
3. *Expositio in Epist. ad Romanos*, lect. VI, *Opera*, éd. Vivès, t. XX, Paris, 1876, p. 499 B (nous devons cette référence à l'obligeance de M^lle^ M. Thomassin) : saint Thomas a sous les yeux la *Glossa maior* de Pierre Lombard (*P. L.*, t. 191, c. 1448 D), qui cite le passage invoqué plus haut du *De correptione*, 9 (24).